



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E204471

VALABLE JUSQU'AU 02/06/2026

ÉDITÉ LE 12/05/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2013

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 18/03/2024

Capital : 5 000

Raison sociale : JUGE VIVIEN

Sigle : JV

3 ALLEE CAPELLA

26760 BEAUMONT-LES-VALENCE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ROMANS

Siret : 797 675 261 00011

Code NACE : 4399D

Numéro caisse de congés payés : 8033154-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 126087632Q001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 126087632Q001

Situation fiscale et sociale : A jour au 05/05/2025

Téléphone : 06 75 16 15 50

Portable : 06 75 16 15 50

Fax :

Site Internet :

E-mail : juge.vivien@live.fr

Responsabilité légale :

JUGE VIVIEN GÉRANT

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                | * Date d'attribution |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE | 03/06/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                         | Date d'attribution |
|----------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 03/06/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE  
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A  
497 AVENUE VICTOR HUGO  
B.P. 102  
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.